

02 juin 2015

Arrêté ministériel fixant le périmètre de l'espace territorial du Conseil cynégétique de la Haute-Ardenne ASBL

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques, l'article 1^{er}, 6^o;
Considérant l'avis du Conseil supérieur wallon de la Chasse du 9 février 2015,
Arrête:

Art. 1^{er}.

Le conseil cynégétique dénommé « Conseil cynégétique de la Haute-Ardenne ASBL », dont le siège social est situé Hébronval 59, à 6690 Vielsalm, assure la coordination de la gestion cynégétique au sein d'un espace territorial d'une superficie de 22 933 ha.

Cet espace territorial couvre en totalité ou en partie les communes de: Gouvy, Vielsalm, Houffalize.

Art. 2.

Le périmètre de l'espace territorial visé à l'article 1^{er} est délimité sur une carte reprise à l'annexe I^{re} du présent arrêté.

La description littérale qui vise à préciser ce périmètre est fixée à l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3.

La présente délimitation prend effet à partir du 30 juin 2015.

Namur, le 02 juin 2015.

R. COLLIN

ANNEXE I^{re}

La carte est disponible sur le site Internet <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/> et, sous format informatique, (.pdf) auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

ANNEXE II

Limites Descriptions littérales

Nord	La N89 depuis son intersection avec la A26/E25 à la Baraque de Fraiture jusque son intersection avec La N68 à Salmchâteau La N68 jusque son intersection avec la N675 La N675 jusque son intersection avec les limites provinciales de Liège et de Luxembourg
Est	Les limites de provinces jusqu'à leur intersection avec la frontière luxembourgeoise. La frontière luxembourgeoise jusque son intersection avec la voie ferrée à hauteur de Gouvvy
Sud	La voie ferrée jusque son intersection avec l'Ourthe orientale L'Ourthe orientale jusque son intersection avec la A26/E25 à hauteur d'Houffalize
Ouest	La A26/E25 jusqu'à son intersection avec la N89